

**COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal  
du Lundi 29 juin 2009**

Date de la convocation 26 juin 2009

Présents : Ms MAURY, MOTY J., PIALAT, GUENON, GEFFRE, Mmes SAINT-LOUPT, EVEILLE, BOURRINET, arrivée de M. HITIER à 20h 45 au point comptabilité

Absents : Ms ROUSSE, FREVILLE, LINTHOUT, BARDY, BAGOUET, MOTY B. Mmes LABUSSIÈRE, DUCLOUT, GAILLOT, DUVAL

#### **PERSONNEL**

- Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.
- Renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Kathia MALANGIN en remplacement de Mme Fort du 29 juin au 28 septembre 2009 à temps complet.

#### **COMPTABILITE**

- transfert de 900 € du compte 6811 « dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » section fonctionnement à l'investissement au compte 280415 opération 040 « subvention d'équipement aux organismes publics ».
- transfert de 1 950 € du compte 60632 « fourniture de petit équipement » section fonctionnement à l'investissement au compte 2188 opération 194 « acquisition matériel »,
- un transfert de 1 500 € du compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » section fonctionnement à l'investissement au compte 2156 « matériel et outillage d'incendie »

#### **ABATTOIR**

- Pour répondre aux besoins de développement de l'abattoir de Chalais dans le courant de l'année, il y a lieu de présenter un plan de financement prévisionnel pour les investissements 2009 à savoir :
 

DDR enveloppe communale 60 % :	57 610 €
Reste à financer :	38 411 €
TOTAL GENERAL HT :	96 021 €
- Suite à la délibération en date du 29 mai 2009 définissant les modalités de liquidation de la régie autonome et personnalisée de l'abattoir en SCIC, le maire est autorisé à effectuer l'ensemble des formalités réglementaires permettant la rédaction du bail emphytéotique (choix du géomètre, diagnostics obligatoires,...) et facilitant la liquidation de la régie (réseau EDF, eau, ...).

#### **ACQUISITION**

- Accord de principe pour l'acquisition du chemin des douves du Château. La maison de retraite devra préciser les modalités.

#### **ASSAINISSEMENT**

- Approbation du compte d'affermage 2008 de la SAUR pour le service de l'assainissement collectif et accord pour admettre en irrécouvrable la somme de 88.34 € relative aux exercices antérieurs.
- Acceptation de la proposition du Conseil Général pour effectuer une mission d'expertise et d'assistance pour l'assainissement collectif à savoir 1 visite test et 1 visite d'auto surveillance annuel au tarif de 544.50 € par an (contrôle obligatoire).

#### **CONVENTION**

- Décision d'établir avec la Maison de Retraite une convention de mise à disposition à titre gracieux du verger du Château pour l'organisation du feu d'artifice le 13 juillet 2008.
- Pour remédier à des plaintes, il y a lieu de signer une convention avec ERDF pour effectuer le débroussaillage d'une parcelle qui leur appartient cadastrée section A N°571 rue du moulin. Ainsi la commune effectuera l'entretien à raison de 4 passages maximum contre une rémunération de 600 € par an.
- Décision d'établir avec l'aviation civile une convention relative à l'intervention de l'Équipe Spécialisée des Bases Aériennes sur l'aérodrome de Chalais pour des travaux de roulage.
- Suite à la délibération en date du 13 mars 2009, autorisant la signature d'une convention de prestation de services (location du matériel) avec la communauté de communes, il y a lieu de passer un avenant pour que la communauté de communes, dans le cadre des travaux en régie, puisse faire l'avance de la matière 1<sup>ère</sup> (calcaire, enrobés, buses...).
- Décision d'établir une convention relative à l'intervention de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine pour effectuer gracieusement quelques travaux d'entretiens dans l'église St-Christophe.

#### **RUE J. REMON**

- Décision de reprendre les travaux pour l'aménagement urbain de la Rue J. Remon, et de choisir le Cabinet Merlin comme maître d'œuvre pour mener ce projet. La proposition du Cabinet Merlin est la suivante :
  - coût prévisionnel des travaux de 180 000 € H.T

- taux de rémunération du Maître d'œuvre 7.5% H.T des travaux soit 13 500 € HT

- Pose fin juillet des canalisations du réseau d'eaux pluviales de la rue J. Remon.

#### **TRAVAUX**

- Décision d'acquérir un portail d'occasion au prix de 100 € à Mme Lacotte pour installer sur la parcelle section B n°1260 route de Bordeaux.
- Modification des règles de stationnement dans la Rue de la Montagne verte.
- Modification prochaine de l'entrée d'agglomération route de Médillac + passage piéton pour sécuriser le parking de la piscine.
- Projet d'aménager un parking pour le terrain de foot.
- Dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie changement des candélabres boules (17 lampadaires) sur 2 ans. Travaux subventionnés par le SDEG 16.

#### **LOCATION**

- Décision de louer l'appartement du 7 place de l'hôtel de ville à M. Bernardin au prix de 319 € par mois.
- Décision de louer l'appartement du 10 rue de Périgueux à Mme Roux au prix de 323 € par mois.

#### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- Décision de transférer au bar « la bonne humeur » l'autorisation d'occuper la place de la fontaine à des fins commerciales.

#### **SUBVENTION**

- Subvention exceptionnelle de 500 € à l'Amicale Laïque pour l'achat de miroirs pour la nouvelle salle de danse.
- Subvention de 30 € à la paroisse en dédommagement pour l'utilisation de l'église dans le cadre d'une animation le 29 juillet.
- Subvention exceptionnelle de 250 € à l'aéro-club qui a organisé le 17 juin une journée « Aviathlon » au profit des jeunes collégiens de Chalais
- Décision de ne pas allouer une subvention supplémentaire au cyclo-club pour la manifestation du 30 août. Manifestation déjà prise en considération lors du vote des subventions le 27 mars.

**DPU** : pas d'exercice

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Enquête sur la desserte du TER à la disposition de la population pour améliorer la fréquence et les horaires.
- Distribution prochaine du bulletin municipal par la poste.
- M. Guenon signale qu'il serait nécessaire de nettoyer la place du champ de foire après le marché, à cause des volailles exposées à cet endroit.
- M. Guenon demande si les convocations et les comptes-rendus du conseil municipal sont systématiquement affichés.

Le Maire,  
JC MAURY